

Décision 02-D-72 du 10 décembre 2002

relative à des pratiques mises en œuvre par
l'établissement public Port autonome de Paris

Posted on: 07 janvier 2003 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Compagnie des Bateaux-Mouches,
Skip System

Dispositif(s)

Irrecevabilité

Entreprise(s) concernée(s)

Port autonome de Paris

Lire

le texte intégral de la décision

24.32 Ko